

Composition de la Commission des Usagers

La commission des usagers est composée de :

- **Présidente :**

Liliane ALLIO, représentante des usagers titulaire

- **Vice-présidente :**

Véronique SCHNEIDER, directrice

- **Médiateur médecin :**

Dr Olivier TRINH

- **Représentants des usagers :**

Liliane ALLIO, titulaire

Félix LEMERCIER, titulaire

Martine PRIOUL, suppléante

- **Chargés des relations avec les usagers :**

Emmanuelle SALMON

Céline ANDOUARD

Virginie LE HELLOCO

Contactez le CDU :
cdu.baguer@hstv.fr



La place des usagers au sein de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve

L'établissement de Baguer-Morvan regroupe un EHPAD de 65 places d'hébergement permanent (dont 12 en unité Alzheimer) et 30 places pour le dispositif de soutien renforcé à domicile VIVAM HSTV, une unité de Soins Médicaux et de réadaptation (SMR) de 30 lits et une Unité de Soins de Longue Durée (USLD) de 30 lits.

Il fait partie de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve, qui rassemble seize établissements sanitaires et médico-sociaux privés non lucratifs en Bretagne, Provence et Pays-de-la-Loire.

Très tôt, l'Hospitalité a souhaité ouvrir un espace de dialogue et de co-construction entre usagers et professionnels des établissements.

L'objectif est de relever ensemble le défi de la sécurité et de la qualité des soins dispensés.

L'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve a été récompensée en 2015 (label national), en 2019, 2020 et 2021 (labels régionaux) par le Ministère de la Santé pour sa démarche inclusive des usagers.

Établissement de
Baguer-Morvan



Des représentants des usagers à votre écoute

en Soins Médicaux et de
Réadaptation



2 chemin du héron
35120 Baguer-Morvan
Tél. : 02 99 80 99 80

Les missions des représentants des usagers



Conformément à la loi du 4 mars 2002, les représentants des usagers, désignés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), sur proposition d'associations agréées, sont présents dans différentes instances de l'établissement pour faire entendre la voix des usagers et veiller au respect de leurs droits.

- Ils facilitent l'expression des patients, favorisent le dialogue et l'échange avec les professionnels. Ils portent également la parole des usagers dans les différentes commissions et instances de décision.
- Ils peuvent également vous assister dans le cadre d'une réclamation et rechercher avec vous une solution et vous aider dans les démarches à suivre.
- Ils siègent à la Commission des Usagers (CDU) et au Conseil de vie sociale (CVS) de l'établissement.

Comment contacter les représentants des usagers ?

Les représentants des usagers nommés au sein de l'établissement de Baguer-Morvan sont :

Mme Liliane ALLIO

Titulaire

M. Félix LEMERCIER

Titulaire

Mme. Martine PRIOUL

Suppléante

Tout patient, famille ou proche peut contacter un représentant des usagers de l'établissement pour s'informer sur ses droits et obligations et/ou le solliciter sur une situation.



POUR LES JOINDRE

Tél. accueil : 02 99 80 99 80
cdu.baguer@hstv.fr



Les représentants des usagers au sein de la Commission des Usagers

La loi du 4 mars 2002 et le décret n°2016-726 du 1er juin 2016 ont instauré la création, dans chaque établissement de santé public ou privé, d'une Commission des Usagers (CDU).

Cette commission a pour mission de :

“Veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en soins.”

Pour faciliter votre écoute :

- Elle a accès à l'ensemble des plaintes et réclamations adressées à l'établissement, ainsi qu'aux réponses et aux suites qui y ont été apportées.
- Elle est vigilante à ce que toute personne soit informée des voies de recours et de conciliation dont elle dispose.

Elle contribue, par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en soin des personnes malades et de leurs proches.